

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN**
Tenue le 2 mai 2022 à 19 h 30 au Centre récréatif de Saint-Antoine-Abbé,
à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Lyne Mckenzie et Messieurs les conseillers Simon Brennan, Mark Blair, Marc-André Laberge, Nathaniel St-Pierre et Éric Payette, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Métras

Tous les membres du conseil sont présents pour la séance.

Monsieur Simon St-Michel, directeur général et secrétaire-trésorier, est également présent.

1. Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour

Après avoir constaté qu'il y a quorum, chacun des membres du conseil attestant avoir été dûment convoqués par le secrétaire-trésorier de la Municipalité, le courrier électronique leur ayant été adressé faisant foi de la preuve que tous les membres du conseil l'ont été, le maire, Monsieur Yves Métras déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30.

083-05-2022

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Nathaniel St-Pierre

APPUYÉ PAR le conseiller Marc-André Laberge

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé par le secrétaire-trésorier:

1. **Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022**
3. **Période de questions**
4. **Greffé**
 - 4.1 Adoption du règlement #322-2022 sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
 - 4.2 Dépôt des attestations de la formation des élus sur le comportement éthique
 - 4.3 Adoption de l'entente de service avec l'autorité 9-1-1
5. **Ressources humaines**
 - 5.1 Obtention d'une subvention de Service Canada pour l'embauche d'un(e) stagiaire en inspection municipale pour la saison estivale 2022
 - 5.2 Désignation du substitut du maire au conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent - année 2022
 - 5.3 Horaire ouverture hôtel de ville
6. **Finances**
 - 6.1 Approbation des déboursés, comptes à payer et salaires
 - 6.2 Adoption de la résolution octroyant le contrat de pavage du chemin Covey Hill à Sintra Inc.
 - 6.3 Adoption de la résolution octroyant le contrat d'entretien du gazon à Randy Banning
7. **Sécurité publique**
 - 7.1 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du 19 avril 2022 du Service incendie
 - 7.2 Adoption d'une résolution afin de transmettre une demande au MTQ pour que des panneaux de sensibilisation sur le réseau routier soient installés sur la route 201 pour sensibiliser a bruit routier découlant de l'utilisation des freins moteur (freins Jacob)
 - 7.3 Adoption d'une résolution afin de transmettre une demande au MTQ pour qu'une révision de la limite de vitesse soit faite sur la route 209, pour que le secteur où la limite est de 50 km/h soit étendue et prolongée
8. **Transports et voirie**
 - 8.1 Adoption de la résolution octroyant le contrat de pavage du chemin Brooks à l'entreprise Les Pavages MCM
 - 8.2 Achat de brosse pour nettoyage des rues
9. **Hygiène du milieu**
 - 9.1 Dépôt du rapport de mars - Josée Bourdon
10. **Urbanisme et environnement**
11. **Loisirs, culture et vie communautaire**
12. **Développement économique**
13. **Correspondance**
 - 13.1 Demande d'aide financière pour la Paroisse St-Viateur (Saint-Antoine-Abbé)
 - 13.2 Demande de don pour Scouts Canada
14. **Divers**
15. **Période de questions**
16. **Levée de la séance**

ADOPTÉE



2. Adoption du procès-verbal du 4 avril 2022

ATTENDU QU'une assemblée ordinaire du conseil municipal de Franklin a été tenue le lundi 4 avril 2022;

ATTENDU QU'un procès-verbal a été rédigé à cette occasion;

ATTENDU QUE ce procès-verbal a été remis aux membres du conseil et qu'ils attestent tous en avoir fait la lecture;

084-05-2022

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mark Blair et appuyé par la conseillère Lyne Mckenzie

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 4 avril 2022, tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Période de questions

Le maire, monsieur Yves Métras, ouvre la période de questions et invitent les citoyens à y participer. De nombreuses questions sont posées et elles sont toutes répondues par les membres du conseil municipal. Voici les sujets qui sont évoqués :

- La taxation;
- Les comptes de taxes;
- Le budget;
- La construction du terrain de pickleball avec la subvention;
- La limite de vitesse sur la route 209;
- La limite de vitesse sur la route 201;
- Les remblais;
- L'appellation de Franklin sur Google;
- Possibilité d'ajouter des versements pour le compte de taxes en 2023;
- Entretien du parc Antoine-Labelle;
- Sensibilisation auprès des propriétaires de chiens concernant leurs excréments;
- Camp de jour estival;
- Le projet de jeux d'eau;
- Nomination d'un substitut pour le maire aux réunions de la MRC.

4. Greffe

4.1 Adoption du Règlement #322-2022 sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

ATTENDU QUE le présent Règlement sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux est adopté en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (chapitre E-15.1.0.1);

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de cette loi, toute municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vue d'assurer l'adhésion explicite des membres de tout conseil d'une municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale il y a obligation pour la Municipalité d'adopter un Code d'éthique et de déontologie;

ATTENDU QUE les valeurs énoncées dans le Code d'éthique et de déontologie doivent guider toute personne dans l'appréciation des règles déontologiques et éthiques qui lui sont applicables;

ATTENDU le Projet de loi n° 49, sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec le 5 novembre 2021, lequel apporte des modifications en matière d'éthique et de déontologie des employés municipaux;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par le conseiller Éric Payette à la séance ordinaire du conseil municipal du 4 avril 2022;

ATTENDU QU' il y a eu dépôt et présentation du projet de Règlement par le conseiller Éric Payette en vue de l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux conformément à l'article 445 du Code municipal à la séance ordinaire du conseil municipal le 4 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE,

085-05-2022

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Payette

APPUYÉ PAR le conseiller Simon Brennan

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER le Règlement #322-2022 conformément à chacune de ses dispositions, lequel Règlement remplace et abroge tout règlement antérieur adopté par la Municipalité en la matière.

ADOPTÉE



4.2 Dépôt des attestations de la formation des élus sur le comportement éthique

La direction générale de la Municipalité de Franklin atteste avoir pris connaissance du dépôt des attestations de la formation des élus sur le comportement éthique lors de la séance tenante. Tous les membres du conseil municipal ont complété avec succès la formation sur le comportement éthique. L'information sera affichée sous peu sur le site Web de la Municipalité.

4.3 Adoption de l'entente de service pour le service 9-1-1

ATTENDU QUE le service 9-1-1 de prochaine génération remplace le service 9-1-1 évolué (« 9-1-1 E ») et qu'il est fondé sur des technologies de protocole Internet (IP) et qu'il prend en charge les appels 9-1-1 natifs IP de bout en bout;

ET ATTENDU QUE le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC ») a établi, dans la Décision de télécom CRTC 2015-531, que le système 9-1-1PG du Canada devrait appliquer la norme de la National Emergency Number Association (la « norme i3 de NENA »);

ET ATTENDU QUE, en juin 2017, le CRTC a déposé la Politique réglementaire de télécom CRTC 2017-182, laquelle, notamment, ordonne à toutes les entreprises de services locaux titulaires (les « ESLT ») d'établir leurs réseaux 9-1-1 de prochaine génération par le truchement de fournisseurs de services de réseau 9-1-1;

ET ATTENDU QUE Bell exploite et gère un système 9-1-1 de prochaine génération desservant les provinces où elle est l'ESLT et agissant, sur demande de la part d'une petite entreprise de services locaux titulaire (« PESLT »), à titre de fournisseur de réseau 9-1-1PG de ladite PESLT, y compris dans le territoire où l'autorité 9-1-1 exerce ses activités;

EN CONSÉQUENCE,

II EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

APPUYÉ PAR le conseiller Marc-André Laberge

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'entente avec Bell Canada pour les services 9-1-1 prochaine génération dans laquelle il est spécifié que nous demandons à Bell des services 9-1-1 de prochaine génération (le « service 9-1-1PG ») conformément aux conditions générales de la présente Entente. Le conseil municipal autorise la direction générale à signer ladite Entente.

ADOPTÉE

086-05-2022

5. Ressources humaines

5.1 Embauche - Obtention d'une subvention de Service Canada pour l'embauche d'un(e) stagiaire en inspection municipale pour la saison estivale 2022

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la confirmation de l'obtention d'une subvention de Service Canada pour l'embauche d'un ou une stagiaire en inspection municipale pour la saison estivale 2022;

ATTENDU QUE les services d'un ou une stagiaire en inspection municipale sont requis;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mark Blair

APPUYÉ PAR le conseiller Nathaniel St-Pierre

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE ce Conseil autorise la direction générale à procéder à l'embauche d'un ou une stagiaire en inspection municipale pour la saison estivale 2022.

ADOPTÉE

087-05-2022

5.2 Désignation du substitut du maire au conseil de la MRC du Haut St-Laurent - année 2022

ATTENDU les dispositions de l'article 210.24, 4^e alinéa de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, L.R.Q., qui stipulent qu'« En cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacances de son poste, il est remplacé au conseil de la municipalité régionale de comté par un substitut que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres. »

EN CONSÉQUENCE,

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc-André Laberge

APPUYÉ PAR le conseiller Mark Blair

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseiller Éric Payette soit nommé pour agir à titre de substitut pour siéger au conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent, en cas d'absence, d'empêchement, de refus d'agir du maire ou de vacances à ce poste, pour la période du 2 mai au 31 décembre 2022.

ADOPTÉE

088-05-2022



089-05-2022

5.3 Horaire d'ouverture de l'hôtel de ville

II EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE l'horaire du service aux citoyens à l'hôtel de ville soit modifié comme suit :

- Du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
- Le vendredi, de 8 h à 12 h

ADOPTÉE

6. Finances

6.1 Approbation des déboursés, comptes à payer et salaires

090-05-2022

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Nathaniel St-Pierre

APPUYÉ PAR le conseiller Mark Blair

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'APPROUVER la liste des déboursés, du chèque no. 25751 au chèque no. 25791, du mois d'avril pour un montant de 115 624,94 \$, que la liste des déboursés fasse partie intégrante du procès-verbal et qu'elle soit conservée dans un registre prévu à cet effet; **D'APPROUVER** la liste des comptes à payer au montant de 124 974,17 \$ déposée à la présente séance. Il y a dispense de lecture de cette liste;

D'APPROUVER les salaires des employés et élus municipaux totalisant 39 063,05 \$ pour la période du 27 mars au 30 avril 2022 inclusivement.

ADOPTÉE

6.2 Adoption de la résolution octroyant le contrat de l'asphaltage du chemin Covey Hill à Sintra Inc.

ATTENDU QUE la Municipalité doit recourir aux services d'une entreprise spécialisée pour l'asphaltage de 2,6 km du chemin Covey Hill;

ATTENDU QUE la Municipalité a déposé l'appel d'offres et le devis qui fait partie intégrante de l'appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres du Québec, appelé SEAO;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu lors de l'ouverture des soumissions le 14 avril 2022 les soumissions de sept entreprises, soit Sintra Inc., Eurovia Québec Construction Inc., Les Pavages Ultra Inc., Pavage Axion Inc., Les Pavages Céka Inc., Ali Excavation Inc. et Roxboro Inc.;

ATTENDU QU' après analyse des soumissions, celles-ci ont toutes et chacune été jugées conformes et que tous les documents exigés dans la demande d'appel d'offres ont été produits;

ATTENDU QUE l'offre de services reçue par Sintra Inc. est la plus basse;

091-05-2022

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mark Blair

APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE ce Conseil accorde à Sintra Inc. le contrat de l'asphaltage de 2,6 km du chemin Covey Hill, au coût total, avec taxes, de 327 440,34 \$.

ADOPTÉE

6.3 Adoption de la résolution octroyant le contrat d'entretien de pelouse à Randy Banning

ATTENDU QUE la Municipalité doit recourir aux services d'une entreprise spécialisée pour l'entretien et la coupe de gazon sur plusieurs terrains municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité a été informée par M. Roy Vaincourt qu'il ne sera pas en mesure de livrer les services d'entretien de pelouse;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les soumissions de deux entreprises, soit Les entreprises L.L.D. ainsi que M. Randy Banning;

ATTENDU QUE l'offre de services reçue par M. Randy Banning est la plus basse;

092-05-2022

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Payette

APPUYÉ PAR le conseiller Simon Brennan

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE ce Conseil accorde à M. Randy Banning le contrat d'entretien et de coupe de gazon, pour la saison estivale 2022 sur les terrains municipaux énumérés dans l'offre de services, au coût total de 8 300,00 \$.

ADOPTÉE



7. Sécurité publique

7.1 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du 19 avril 2022 du Service incendie

Le procès-verbal de la rencontre du 19 avril 2022 du Service incendie est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture.

ADOPTÉE

7.2 Adoption d'une résolution afin de transmettre une demande au MTQ pour que des panneaux de sensibilisation sur le réseau routier soient installés sur la route 201 pour sensibiliser au bruit routier découlant de l'utilisation des freins moteur (freins Jacob)

ATTENDU QUE les citoyens résidant sur la route 201 sont régulièrement incommodés par le bruit causé par l'utilisation des freins moteur (freins Jacob);

ATTENDU QU' il n'est pas possible d'interdire légalement l'usage de freins moteur;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec peut analyser ladite situation;

093-05-2022

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Brennan

APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la Municipalité puisse soumettre au MTQ une demande afin d'installer des panneaux de sensibilisation sur la route 201 concernant l'utilisation des freins moteur (frein Jacob).

ADOPTÉE

7.3 Adoption d'une résolution afin de transmettre une demande au MTQ pour qu'une révision de la limite de vitesse soit faite sur la route 209, pour que le secteur où la limite est de 50 km/h soit étendu et prolongé

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande afin que ce soit plus sécuritaire pour les utilisateurs de la route 209 de profiter l'attrait touristique, à partir de la route 202;

ATTENDU QU' il existe déjà une zone où la limite de vitesse est de 50 km/h sur la route 209;

094-05-2022

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec peut analyser ladite situation;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Payette

APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

ET RÉSOLU à la majorité des membres du conseil présents :

QUE la Municipalité puisse soumettre au MTQ une demande afin de prolonger et étendre la zone où la limite de vitesse est déjà de 50 km/h, soit sur la route 209, à partir de la route 202.

À noter que le conseiller Mark Blair s'est abstenu de voter sur cette résolution.

ADOPTÉE

8. Transports et voirie

8.1 Adoption de la résolution octroyant le contrat de pavage du chemin Brooks à l'entreprise Les Pavages MCM

ATTENDU QUE la Municipalité doit recourir aux services d'une entreprise spécialisée pour le pavage du chemin Brooks;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les soumissions de deux entreprises, soit Les Pavages Expert Inc. ainsi que les Pavages MCM;

ATTENDU QUE l'offre de services reçue par les Pavages MCM est la plus basse;

095-05-2022

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc-André Laberge

APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette

ET RÉSOLU à la majorité des membres du conseil présents :

QUE ce Conseil accorde à l'entreprise Les Pavages MCM le contrat de pavage du chemin Brooks, au coût total de 12 500,00 \$.

À noter que le conseiller Mark Blair s'est abstenu de voter sur cette résolution.

ADOPTÉE

8.2 Achat de brosse pour nettoyage de rues

ATTENDU QUE le Service des travaux publics a besoin d'une brosse pour procéder au nettoyage des rues;

ATTENDU QUE cette brosse s'installe sur le tracteur de la Municipalité;



096-05-2022

ATTENDU QUE la brosse en question doit être commandée avec un certain délai;

II EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE ce Conseil autorise le contremaître de la voirie à commander ladite brosse afin de procéder au nettoyage des rues, au coût approximatif de 1 200,00 \$.

ADOPTÉE

9. Hygiène du milieu

9.1 Dépôt du rapport de mars - Josée Bourdon

Le document étant manquant, ce point est reporté à une séance ultérieure.

10. Urbanisme et environnement

Aucun point.

11. Loisirs, culture et vie communautaire

Aucun point.

12. Développement économique

Aucun point.

13. Correspondance

13.1 Demande d'aide financière pour la Paroisse Saint-Viateur (Saint-Antoine-Abbé)

097-05-2022

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mark Blair

APPUYÉ PAR le conseiller Nathaniel St-Pierre

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE REMETTRE une contribution d'aide financière de 3 000 \$ à la Paroisse Saint-Viateur.

ADOPTÉE

13.2 Demande de don pour Scouts Canada

098-05-2022

ATTENDU la demande de don reçue de Scouts Canada;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Payette

APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE NE PAS DONNER SUITE à cette demande.

ADOPTÉE

14. Divers

Aucun ajout.

15. Période de questions

Le maire, Monsieur Yves Métras, ouvre la deuxième période de questions portant sur les sujets à l'ordre du jour et invitent les citoyens à y participer. Plusieurs questions sont posées et elles sont toutes répondues par les membres du conseil municipal. Voici les sujets qui sont évoqués :

- La présence des procès-verbaux sur le site Web;
- Le ou la stagiaire en inspection municipale;
- La subvention obtenue pour les travaux sur le chemin Covey Hill;
- Les travaux du chemin Brooks;
- L'enregistrement des séances du conseil;
- Travaux de remblai.



099-05-2022

16. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Nathaniel St-Pierre

APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la séance soit levée. Il est 21 h 35.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussigné, directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses ci-haut mentionnées et à être payées.

Monsieur Simon St-Michel,
Directeur général et secrétaire-trésorier

La signature par le Maire du présent procès-verbal équivaut à l'acceptation de toutes les résolutions de la séance du Conseil municipal de ce 2 mai 2022, au sens de l'article 142 du Code municipal.

Monsieur Yves Métras,
Maire

Monsieur Simon St-Michel,
Directeur général et secrétaire-trésorier